

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET N° 35/687 / du 10/5/85

portant nomination de Monsieur OKEMBA MORLENDE Pascal, en qualité d' Inspecteur des Postes Diplomatiques et Consulaires au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU
GOUVERNEMENT ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur OKEMBA MORLENDE Pascal, Inspecteur du Travail et des Lois Sociales est nommé Inspecteur des Postes Diplomatiques et Consulaires au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Article 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

.../...

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à BRAZZAVILLE, le 10 Mai 1985

PAR LE PRESIDENT DU COMITE
CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE
LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOU-
VERNEMENT,

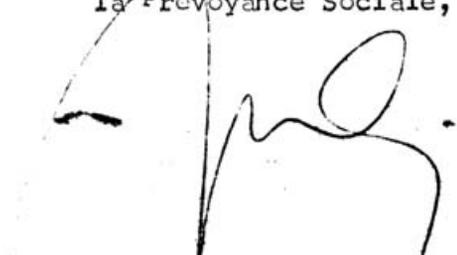
LE PREMIER MINISTRE,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Affaires Etran-
gères et de la Coopération,


Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA.-


Antoine NDINGA OBA.-

Le Ministre des Finances
et du Budget,


Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

